

Périodique de la CGT Steria Juin 2013

Sites web : rp.cgtsteria.info e-mail : contact@cgtsteria.info

Facebook : www.facebook.com/cgtsteria Smartphone(Android) : [la CGT Steria](http://laCGTsteria)

Suivez-nous également sur Twitter [#cgtsteria](https://twitter.com/cgtsteria)

OLIVIER VALLET REMET EN CAUSE LES ACQUIS : LE DERNIER COUP AVANT DE SE BARRER ?

Les patrons de STERIA ne savent plus sur quel pied danser. D'ailleurs que penser du départ précipité de Karine Brunet, n°2 de Steria France, et patronne de l'Infogérance ? Et puis des bruits insistants et de plus en plus fort se font entendre sur un départ aussi précipité d'Olivier Vallet, Directeur Général de Steria France.

Ce n'est certainement pas la CGT, et certainement pas non plus les salarié-e-s de Steria qui verseront une larme sur le « couple » de ces 2 responsables arrivé-e-s à Steria pour développer les délocalisations. Le bilan en terme social est on ne peut plus catastrophique : Gel des salaires, Souffrance au travail, détérioration des conditions de travail.

Ne parlons plus de leur vision très particulière du « dialogue social ». Pendant leur mandat, leur credo était de tenter d'exclure la CGT. Ne leur en déplaise, nous sommes présents sur le terrain réel, avec des propositions sur l'égalité professionnelle, les salaires, les emplois, pour mettre fin aux souffrances au travail. Le dernier coup de pied de l'âne du Directeur Général consiste à vous faire prendre des vessies pour des lanternes. Il veut vous faire croire que la solution à la crise économique, qu'ils ont eux-mêmes créée, est de vous pressurer un peu plus. Ne vous y trompez pas, O. Vallet en voulant « réviser » les accords vous demande de faire le même travail avec moins de salarié-e-s sur les contrats. C'est le sens de la remise en cause de l'accord dit du « travail posté ». Il faudra faire la même chose, 24h/24, 7j/7 avec moins de personnels. C'est ce qu'on appelle l'intensification du travail avec tout son cortège de déstructuration de la vie personnelle, familiale et de souffrance à venir. Ce type d'organisation sera étendu à l'ensemble des salarié-e-s, indistinctement, salarié-e-s d'infogérance, salarié-e-s intégration de systèmes.

Pendant ce temps-là, ces « dirigeants » conserveront leur fortune, les actionnaires également.

En fait O.Vallet nous explique simplement comment ne pas perdre d'argent en faisant payer la crise aux salarié-e-s.

Qui veut réviser les accords ...

3 Accords sont concernés : ARTT, Astreintes, « Travail Posté ».

- Les patrons de Steria, qui en fait voudrait pouvoir les effacer, surtout l'accord du travail posté.
- Force Ouvrière a annoncé dans un mail son refus de réviser les accords dont elle est signataire (Travail posté et Astreinte) mais bizarrement ouvre la porte sur une négociation.
- Silence radio de la CGC et de Steria-Avenir... Pourquoi ? Quel jeu obscur jouent-ils ?

La CGT a clairement annoncé qu'elle refusait de remettre en cause les acquis de l'accord du « travail posté » obtenus après une longue bataille. Concernant les 2 autres accords, la CGT n'étant pas signataire, elle ne peut légalement être partie prenante de la décision de révision.

Prenez connaissance des éléments de la « négociation » sur notre site, à la page réservée aux salarié-e-s de Steria :

<http://rp.cgtsteria.info/espace-reserve-salarie-e-steria/>

TELETRAVAIL

Après plusieurs années de discussion, la Direction soumet à l'avis des instances représentatives, CE et CHSCT, un projet d'accord sur le télétravail.

Après avis de ces instances, le projet sera soumis à la signature des organisations syndicales.

La CGT STERIA, comme tout syndicat CGT, consulte ses syndiqué-e-s et prendra une décision qu'elle fera connaître aux salarié-e-s via son site internet fin juin.

CHRONIQUE DE L'INEGALITE :

Encore une fois, la Direction de Steria est venue nous vendre sa « soupe » pour tenter d'expliquer l'injustifiable concernant l'égalité professionnelle.

Ainsi elle souhaite introduire comme critère déterminant de comparaison l'emploi-type.

La CGT est intervenue fortement pour dire qu'il n'était pas question de prendre en compte un critère défini unilatéralement par Steria. Seuls doivent être pris en compte les critères reconnus légalement ou par une convention collective :

- Niveau d'Etudes (Diplôme, Etudes, Acquis de l'expérience professionnelle)
- Ancienneté en termes d'expérience professionnelle
- Qualification conventionnelle (celle des Bureaux d'Etudes Techniques à laquelle Steria est affiliée)
- Eventuellement, les métiers reconnus dans le référentiel de la Branche

Dans le document remis où Steria fait une correspondance entre coefficient conventionnel et « ses » emplois-type, il apparaît que pour un même emploi-type nous pouvons avoir des salarié-e-s avec un écart extrême de coefficient, des salarié-e-s cadres et non-cadres.

Fin du fin, la délégation patronale s'est empêtrée dans des explications vaseuses montrant qu'elle ne maîtrisait pas le sujet en voulant se lancer dans une méthode statistique pour comparer la rémunération des femmes et des hommes.

En fait il s'agissait pour un même emploi-type de comparer non pas le salaire médian des femmes avec le salaire médian des hommes, mais de comparer le salaire des femmes avec celui des femmes et des hommes confondus !

En fait nous pensions avoir touché le fond avec la Direction des Relations Sociales précédente, en fait ce dernier est en train de creuser !

Nous savons bien qui porte la responsabilité, outre la DG : la DRH elle-même impulse cette façon de procéder.

CONTACTEZ NOS SECTIONS SYNDICALES A STERIA

MARCO EN BAROEUL	contact@nord.cgtsteria.info
ANTIBES	contact@nord.cgtsteria.info
TOULOUSE	toulouse@cgtsteria.info
MONTPELLIER-AIX	mediterranee@cgtsteria.info
AQUITAINE	aquitaine@cgtsteria.info
RHONE-ALPES/EST	contact@rhone-alpes.cgtsteria.info
ILE DE France/OUEST	contact@cgtsteria.info

POURQUOI IL FAUT SE SYNDIQUER A LA CGT STERIA !

Aujourd'hui, quel-le salarié-e peut renoncer à ses droits, peut accepter de voir son pouvoir d'achat dégringoler, peut être spectateur-trice de la détérioration continue de ses conditions de travail ?

Quel-l-e salarié-e peut encore croire qu'il est possible de gagner seul-e, le respect, la dignité ?

Quel-l-e salarié-e peut « déléguer » son pouvoir d'intervention à des professionnels de la représentation, qui pensent à votre place ?

Ensemble, on sera plus fort pour promouvoir nos intérêts

Ensemble, on fera entendre notre voix et on œuvrera pour une qualité et des conditions de travail meilleurs

Ensemble, on dira non à la compression salariale et on demandera un véritable partage des richesses

Soyez acteur-trice-s de votre vie au travail. Faites comme beaucoup qui nous rejoignent depuis quelques mois, syndiquez-vous à la CGT STERIA !

Prenez contact via internet <http://rp.cgtsteria.info/contact> ou directement avec un-e de nos délégué-e-s

PLUS QU'UNE COTISATION, UN ACTE DE RESISTANCE !